

Pour une meilleure collaboration dans la recherche

Comment améliorer les conditions insatisfaisantes de la recherche dans les HES ? En créant des instituts intermédiaires où les scientifiques des hautes écoles tant universitaires que spécialisées travailleraient ensemble. Par Karl Weber et René Levy.

La loi de 1995 donne mandat aux hautes écoles spécialisées (HES) d'effectuer la recherche appliquée et le développement. Ce mandat de base est défini de manière nuancée: les domaines qui ne peuvent se référer à une discipline universitaire bien établie devraient également pratiquer la recherche fondamentale. A la différence de la recherche menée dans les universités, celle des HES doit en principe se faire financer par des apports de tiers et impliquer des partenaires de la pratique. Le législateur voulait assurer le transfert des connaissances et la relation avec la pratique. Il voulait aussi établir une structure de hautes écoles à deux voies complémentaires (universitaire et spécialisée), dotée d'institutions de valeur égale, mais de deux types différents. Que sont devenues ces intentions politiques?

Depuis leur naissance il y a quinze ans, les HES ne sont que partiellement en mesure de réaliser le mandat de prestation conféré par le législateur. Malgré la diversité des situations entre les domaines, on peut en effet affirmer que les conditions pour la recherche dans les HES sont insatisfaisantes. D'abord, il faut rappeler que l'organisation des HES est lourdement orientée vers l'enseignement, les filières d'étude étant leur principe organisateur primordial. La charge d'enseignement est importante: le personnel scientifique des HES y investit environ 70% de son temps de travail. De surcroît, la majeure partie de ses membres est engagée à temps partiel, souvent à des taux minimales, et les HES disposent de peu de moyens (postes) dédiés à la recherche.

Les exigences paradoxales pour décrocher un projet

Alors que le mandat légal exige de développer de la recherche appliquée à base scientifique, il force les chercheuses et les chercheurs des HES à respecter, dans leurs recherches, les exigences de deux champs aux logiques très différentes et souvent contradictoires: le champ scientifique et celui des mandataires insérés dans la pratique. La complexité des exigences pour les projets de recherche augmente ainsi de manière significative: les résultats ne doivent pas seulement être «vrais», mais encore «utiles» et «utilisables». En plus de cela, le principe des ressources fournies par des tiers – principe imposé aux HES – les oblige à "sauter" d'une problématique à l'autre et leur rend extrêmement difficile la réalisation de leur propre programme de recherche et l'accumulation de connaissances et expériences qui leur seraient propres. Finalement, les projets des HES soumis au Fonds national sont souvent désavantagés car ils y sont jugés selon les mêmes critères que les projets universitaires (par exemple selon le rang international des revues où publient les auteur·e·s). Dans

l'ensemble et surtout comparé aux universités, il manque ainsi aux HES les conditions fondamentales qui leur permettraient d'accomplir le contrat de prestation défini par le législateur.

Vu cette situation, il n'est guère surprenant de constater que la recherche dans les HES est moins profilée que ne l'avaient prévus les objectifs politiques d'origine. Les champs de recherche n'ont pas été plus clairement délimités comme l'attendait le législateur, les deux types de haute école sont actifs à la fois dans le domaine scientifique et dans celui de la pratique. Au sein même des HES, les secteurs se comportent de manière différente: le travail social, la psychologie et l'économie des entreprises se sont engagés davantage dans la recherche fondamentale que les sciences techniques.

A égalité mais avec des moyens inégaux

Lorsqu'on envisage l'ensemble de ces éléments, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas de détails. Ils ne constituent pas les conséquences secondaires des réformes que l'on résoudra par de l'«affinement administratif», mais résultent de véritables erreurs de construction.

Il est alors d'autant plus étonnant que la nouvelle loi sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE) qui entrera bientôt en vigueur ne tienne pas compte de ces différences structurelles fondamentales entre les deux types de hautes écoles. En effet, selon cette loi, les HES seront mises sur pied d'égalité avec les hautes écoles universitaires. La Confédération promet d'encourager l'enseignement et la recherche dans les deux types de haute école selon les mêmes critères. Ainsi, par exemple, les candidat·e·s seront à égalité dans leur demande de financement auprès du Fonds national de la recherche. La loi autorise certes la Confédération à utiliser d'autres critères si les particularités d'une haute école ou d'une discipline l'exigent, mais tout semble indiquer qu'il y aura simplement un renforcement de la compétition pour des ressources limitées, mais avec des moyens inégaux. Cette compétition sera-t-elle bénéfique à la qualité ou au contraire ruineuse?

Il est probable que les autorités politiques laisseront tiédir la soupe pour que les hautes écoles ne s'y brûlent pas. Car une certaine dose de compétition est souhaitable, mais il n'en faut pas trop non plus. Il est par exemple probable que les instruments de soutien financier soient davantage différenciés en faisant dépendre leur accessibilité de certains critères et en réservant des parts de financement à chaque type de haute école. Toutefois, pareille évolution, peu nouvelle en Suisse, serait défavorable à la science en général. D'un côté, elle comporterait un risque d'érosion des critères de qualité de la recherche. De l'autre, il faudrait compter avec un renforcement de la segmentation entre domaines de recherche. Les deux développements rendraient plus difficile la compétition scientifique et affaibliraient la compétitivité internationale. Ce type de risque frapperait davantage les domaines à envergure modeste des sciences humaines et sociales que ceux qui disposent d'une

grande masse critique et qui peuvent s'orienter sur des paradigmes scientifiques consensuels.

L'alternative ? Des instituts intermédiaires

Afin de renforcer la compétition scientifique, de limiter la segmentation et le cloisonnement des champs de recherche et de développer davantage la qualité de la recherche orientée, les domaines scientifiques apparentés des hautes écoles universitaires et spécialisées devraient réaliser en commun de la recherche appliquée dans le cadre de nouveaux instituts intermédiaires. Dans ces instituts, des scientifiques des deux types de haute école collaboreraient dans une perspective temporelle prolongée. Ils et elles y poursuivraient leur qualification (doctorat, habilitation). Cela permettrait aux HES - qui n'ont pas le droit de promotion doctorale, à la différence des universités - d'assurer leur relève scientifique. Les différences de culture entre les universités et les HES pourraient y développer leur potentiel créatif, la communication et l'échange entre elles seraient favorisés. Surtout, il serait ainsi plus facile à la fois de tester l'«utilisabilité pratique» de connaissances scientifiques fondamentales et d'assurer les bases scientifiques de la recherche appliquée. La recherche fondamentale et la recherche appliquée interagiraient l'une avec l'autre. Il ne serait alors plus nécessaire de recourir à l'illusion peu adaptée à la pratique de la «recherche fondamentale appliquée», formule devenue récurrente dans la novlangue du Fonds national.

Les conditions de la recherche ne sont pas le seul problème actuel des HES. Mentionnons encore la privatisation rampante de la recherche, la séparation structurelle entre enseignement et recherche ou le manque d'une politique de développement du corps intermédiaire. Les solutions que les HES trouveront vont sans doute poser un défi aux universités qui devront à leur tour s'adapter. Sinon, l'attente du développement d'un paysage de hautes écoles cohérent et profilé, maintenue dans la nouvelle loi, resterait, au vu de la permanence des entraves structurelles non traitées, une autre illusion de la politique helvétique.

Karl Weber et René Levy, Kontrapunkt

Les Alémaniques sur la défensive. Et les Romands ?

Parue dans la *Neue Zürcher Zeitung* en octobre 2012, la version originale de ce texte (parue en version raccourcie dans *Le Temps* du 8 mars 2013) a suscité un débat officiel et officieux édifiant. Le secrétaire général de la Conférence des recteurs des HES suisses (KFH) a réagi en dénonçant un regard unilatéralement et élitairement universitaire sur la recherche dans les HES laquelle, contrairement à ce que nous aurions affirmé, était d'excellente qualité. Une réaction analogue de l'ancien recteur de la HES zurichoise est venue l'appuyer un peu plus tard. A l'opposé, parmi les nombreux contacts que nous avons eus avec des scientifiques enseignant et faisant de la recherche dans les HES, tous sans exception ont confirmé le diagnostic et salué le soutien à leur égard qu'ils et elles ont senti - sans se tromper - dans notre analyse.

Aux lectrices et lecteurs de REISO de voir quelle position correspond à leur propre perception.
RL

Bibliographie

- Karl Weber, Patricia Tremel, Andreas Balthasar & Sarah Fässler, Programmatik und Entwicklung der Schweizer Fachhochschulen. Zentrum für universitäre Weiterbildung, Universität Bern 2010
- Urs Kiener, Christoph Müller, Martin Benninghoff & Romain Felli, Rahmenmodell vs. Geschäftsmodelle. Werkstattbericht zur Governance und zur Profilierung von aFuE an den schweizerischen Fachhochschulen. Zeitschrift für Hochschulentwicklung 2012, 8(2), 1-11.
- Böckelmann, Christine; Erne, Cordula; Kölliker, Alexandra; Zölch, Martina (2012): Der Mittelbau an Fachhochschulen und Pädagogischen Hochschulen. Situationsanalyse auf der Basis einer repräsentativen Befragung. Forschungsbericht. Download <http://www.fhnw.ch/ppt/content/prj/T999-0088> (Stand 6. Januar 2013).